

## Créer son association à Montereau



### Comment créer son association ?

La Mairie de Montereau vous guide dans vos démarches :

- cadre juridique et procédure pour créer son association,
- règles de fonctionnement : le rôle du bureau, l'assemblée générale et le conseil d'administration, organiser une manifestation
- financement et subventions

[Téléchargez le mode d'emploi \(procédures, modèles de statuts et coordonnées\) ici.](#)

### Attention

Depuis le 1er mai 2015, la Sous-préfecture de Provins n'instruit plus aucune demande de Création/Modification/Dissolution des associations. Aucun dossier ne doit être déposé à la sous-préfecture. Les usagers ont la possibilité :

- de créer, mettre à jour ou modifier en ligne : [service-public-asso.fr](http://service-public-asso.fr)
- de transmettre leurs demandes à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), greffe des associations, 20 quai Hippolyte Rossignol 77000 Melun
- de déposer leurs dossiers pendant les horaires d'accueil du public (08h30-12h00) à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS)

### Pour tout renseignement

Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS)

Tél. 01 64 41 58 82 / 01 64 41 58 91

[ddcs-vieassociative@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:ddcs-vieassociative@seine-et-marne.gouv.fr)

[www.seine-et-marne.gouv.fr](http://www.seine-et-marne.gouv.fr)